REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx_®velin

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

Compte rendu affiché le 28 décembre 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 14 décembre 2018

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Régis DUVERT

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés:

<u>Membres absents</u>: **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.



Nombre de membres					
Art. 2121-2		Qui ont pris part à la délibération			
du CGCT	En Exercice				
43	43	32			

Objet:

18.12.1125

Désignation de représentants dans différents organismes

		•		
			1	

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

1

Il convient de procéder à de nouvelles désignations des membres du Conseil municipal au sein de différents organismes, associations et commissions.

Centre social Jean et Joséphine Peyri

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation quatre représentants.

- Sont candidats: D. TOUNKARA / N. KAOUAH / M. FISCHER / K. DAHOUM

Commission des marchés forains

La Commission des marchés forains, présidée par le Maire ou son représentant. Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de douze membres du Conseil municipal.

- Sont candidats:

- Titulaires: M. LECERF - N. LAKEHAL - J-M. DIDION - H. ARAZ - M. BEN DRISS - P. BARNEOUD - M.-E. SYRE - P. DUSSURGEY - A. MENZIKIAN - D. TOUNKARA - N. CHHIB - P. MOINE

- Suppléants : S. GOMEZ – A. ATTO – F. FARTAS – K. DAHOUM – J. PRALY – M. MOSTEFAOUI – H. GEOFFROY – Y. MARGUE – M. FISCHER – Y. JANIN – N. GASMI – S. FORCA.

Commission de délégation de service public

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires

Titulaires : J. PRALY – P. DUSSURGEY – M. MOSTEFAOUI – N. GASMI – C. PERRET Suppléants : S. GOMEZ – Y. MARGUE – J-M. DIDION – N. CHHIB – C. GAHROURI.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 32				
Votes Pour: 32				
Votes Contre:				
Abstention:				

> Approuve les désignations des élus du Conseil municipal au sein de différents organismes.

Centre social Jean et Joséphine Peyri

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation quatre représentants.

- Sont candidats: D. TOUNKARA / N. KAOUAH / M. FISCHER / K. DAHOUM

Commission des marchés forains

La Commission des marchés forains, présidée par le Maire ou son représentant. Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de douze membres du Conseil municipal.

- Sont candidats:
- Titulaires : M. LECERF N. LAKEHAL J-M. DIDION H. ARAZ M. BEN DRISS P. BARNEOUD M.-E. SYRE P. DUSSURGEY A. MENZIKIAN D. TOUNKARA N. CHHIB P. MOINE
- Suppléants : S. GOMEZ A. ATTO F. FARTAS K. DAHOUM J. PRALY M. MOSTEFAOUI H. GEOFFROY Y. MARGUE M. FISCHER Y. JANIN N. GASMI S. FORCA.

Commission de délégation de service public

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires

Titulaires : J. PRALY – P. DUSSURGEY – M. MOSTEFAOUI – N. GASMI – C. PERRET Suppléants : S. GOMEZ – Y. MARGUE – J-M. DIDION – N. CHHIB – C. GAHROURI.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme